

Comprendre le dispositif des UEO

+ Qu'est-ce qu'une UEO ?

Une Unité d'Enseignement d'Ouverture (UEO) est un enseignement qui vous permet de compléter vos connaissances et compétences au-delà de votre discipline, dans l'une des six grandes catégories : **arts, cultures et sociétés ; sport et santé ; sciences et techniques ; langues, langages et communications ; média et numérique ; engagement et entrepreneuriat**. Chaque UEO représente 20 heures d'enseignement au premier semestre de l'année universitaire et vaut 2 crédits (ECTS).

+ Suis-je concerné par les UEO ?

Les UEO sont des **enseignements obligatoires** intégrés sur le premier semestre de toutes les maquettes de licence générale de l'accréditation 2026-2031. Toutefois, seuls, les étudiants de **Licence 2 (semestre S3)** et de **Licence 3 (semestre S5)** choisissent leur UEO. En cas de doute, vérifiez votre maquette pédagogique ou consultez le catalogue en ligne : [catalogue et inscriptions](#)

+ Je suis en Licence 1 : dois-je choisir une UEO ?

Non. En Licence 1, vous êtes inscrit **d'office à l'UEO « socle commun Transition Ecologique pour un développement soutenable – TEDS »** : vous n'avez aucune UEO à choisir et aucune démarche à effectuer sur la plateforme d'inscription. Cette UEO est obligatoire et fait partie intégrante de votre première année.

+ Je suis en Licence 2 ou Licence 3 : que dois-je faire ?

Vous devez **choisir une UEO** parmi celles proposées au catalogue et vous y inscrire vous-même sur la plateforme dédiée, pendant la période de campagne. Vous devez vous inscrire qu'à **une seule UEO** par année.

+ À quel moment de l'année les UEO ont-elles lieu ?

Les UEO se déroulent au **premier semestre uniquement** (S3 et S5). Une **campagne unique d'inscription** est proposée en début d'année ; le calendrier précis est communiqué sur le site de l'université.

M'inscrire à une UEO

ME CONNECTER A LA PLATEFORME

+ Comment accéder à la plateforme d'inscription ?

Rendez-vous sur la **nouvelle plateforme** dédiée <https://ueo.univ-reunion.fr/> et connectez-vous **via le CAS**, avec votre **numéro étudiant** et votre **mot de passe habituel**, soit les mêmes identifiants que ceux que vous utilisez déjà pour votre ENT et votre messagerie universitaire.

+ Dois-je créer un compte ?

Non. **Il n'y a plus de compte à créer** ! L'inscription se fait directement par connexion CAS avec vos identifiants universitaires. Vous n'avez donc pas de nouveau mot de passe à définir.

+ Je n'arrive pas à me connecter à la plateforme.

Vérifiez que vous utilisez bien votre **numéro étudiant** et le mot de passe associé à votre compte universitaire (ceux de l'ENT). Si le problème persiste, contactez les gestionnaires UEO via le formulaire de contact en ligne, en précisant votre numéro étudiant.

Lien vers le formulaire de contact → <https://www.univ-reunion.fr/choisir-sa-formation/personnaliser-sa-formation/unites-denseignement-douverture/f-a-q-et-contacts/>

+ Où puis-je consulter le catalogue et le règlement des UEO ?

Le catalogue, les modalités d'inscription, de même que le mode d'emploi pour s'inscrire aux UEO sont disponibles ici : [Catalogue et inscriptions](#). Le règlement, les MCCC, le calendrier et cette FAQ sont accessibles ici : [règlement, FAQ et contacts](#).

CHOISIR MON UEO

+ Il n'y a plus de place dans l'UEO de mon choix, que faire ?

S'il n'y a plus de place dans l'UEO souhaitée, vous devez vous **positionner sur un autre choix, car les UEO sont obligatoires**. Il vous appartient de procéder à votre inscription en ligne sur la plateforme dédiée (pas « d'inscription d'office » effectuée par l'administration).

+ Que faire si mon UEO est incompatible avec mon emploi du temps ?

Si vous constatez cette incompatibilité **pendant la campagne d'inscription aux UEO**, désistez-vous de l'UEO choisie et sélectionnez-en une autre. Si le problème survient **après la campagne**, vous devez **au plus vite contacter les gestionnaires UEO**, qui vous aideront à trouver une solution plus adaptée.

!/ Cette démarche est importante pour ne pas être noté en absence injustifiée (ABI) sur votre UEO.

Pour rappel, **l'assiduité aux UEO est obligatoire** : choisissez un enseignement compatible avec votre emploi du temps. Si vous êtes étudiant salarié, le catalogue propose de nombreuses UEO en distanciel synchrone et/ou asynchrone.

+ Comment me désister d'une UEO ?

Tant que votre candidature est **en attente de traitement**, vous pouvez l'annuler vous-même sur la plateforme, en dépliant le **formulaire de désistement** dans le récapitulatif de votre candidature.

Indiquez, si vous le souhaitez, un motif, puis recopiez **manuellement (pas de copier-coller)** le code de l'UEO. Pour confirmer le désistement, cochez la case et validez.

!/ Cette action est définitive. Si vous changez d'avis, vous devrez candidater à nouveau, dans la limite des places encore disponibles.

Une fois votre candidature validée, vous ne pouvez plus agir dessus vous-même (ni annulation, ni modification). Pour toute demande de changement, contactez les gestionnaires UEO.

+ Certaines UEO sont soumises à des critères d'admission : que se passe-t-il si je ne les respecte pas ?

Sur la plateforme, les prérequis d'une UEO (s'il y en a) sont indiqués clairement au moment de la candidature. **Avant de valider votre candidature, assurez-vous que vous correspondez bien au critère demandé.** En cochant la case correspondante, vous vous engagez à le respecter : nous considérons donc que vous en avez pris connaissance et que vous candidatez en toute connaissance de cause.

Si après coup vous vous rendez compte que vous ne remplissez pas ce critère, **contactez-nous rapidement** à ueo@univ-reunion.fr. Tant que la campagne d'inscription est en cours, nous pourrons annuler votre candidature et vous laisser le temps de candidater à une autre UEO.

Passé le délai de la campagne, **rapprochez-vous dans les meilleurs délais des gestionnaires UEO**, afin qu'une solution d'inscription vous soit proposée, dans la limite du calendrier pédagogique des UEO et en fonction des enseignements pouvant encore être intégrés en cours de semestre.

+ Je suis en AJAC (ajourné autorisé à composer) : que dois-je faire ?

Si vous avez deux UEO à valider sur le semestre (celle de l'année précédente et celle de l'année en cours), vous devez vous **connecter à la plateforme et choisir une seule UEO**. La note obtenue sera **dupliquée sur les deux niveaux de Licence**.

+ Je suis inscrit en double cursus : dois-je choisir deux UEO ?

Non. Vous ne devez-vous inscrire qu'à **une seule UEO**, que vous soyez inscrit sur deux licences de même niveau (ex. L2 AES et L2 Géographie) ou de niveaux différents (ex. L2 AES et L3 Géographie). La note obtenue sera **reportée sur l'ensemble des formations de licence** que vous suivez.

J'ATTENDS LA VALIDATION DE MON CHOIX

+ Comment savoir si j'ai été accepté dans l'UEO de mon choix ?

Un **mail de validation d'inscription** vous sera envoyé dans les jours suivant votre inscription, sur votre adresse universitaire.

ATTENTION : lisez attentivement ce mail, car une **étape supplémentaire** peut être demandée pour finaliser votre inscription (cas des UEO du SUAPS – Service Universitaire des Activités Physiques et Sportives, du SUAC – Service Universitaire Art et Culture, et du SVEC – Service de la Vie Étudiante et de Campus).

+ J'ai choisi une UEO mais je n'ai toujours pas reçu de mail de confirmation : est-ce normal ?

Si, à la fin de la campagne d'inscription, vous n'avez pas reçu de mail de validation, contactez les **gestionnaires UEO** via le formulaire de contact en ligne. Pensez à vérifier votre **messagerie universitaire**.

Lien vers le formulaire de contact → <https://www.univ-reunion.fr/choisir-sa-formation/personnaliser-sa-formation/unites-denseignement-douverture/f-a-q-et-contacts/>

J'AI RATE LA CAMPAGNE D'INSCRIPTION

+ La campagne est terminée et je n'ai pas choisi d'UEO : comment faire ?

Si vous avez manqué la période d'inscription, vous devez vous **rapprocher dans les meilleurs délais des gestionnaires UEO**, afin qu'une solution d'inscription vous soit proposée, dans la limite du calendrier pédagogique des UEO et en fonction des enseignements pouvant encore être intégrés en cours de semestre.

Pour rappel : il vous appartient de vérifier au préalable que vous êtes bien concerné par le dispositif des UEO (cf. votre maquette pédagogique et le [catalogue en ligne](#)).